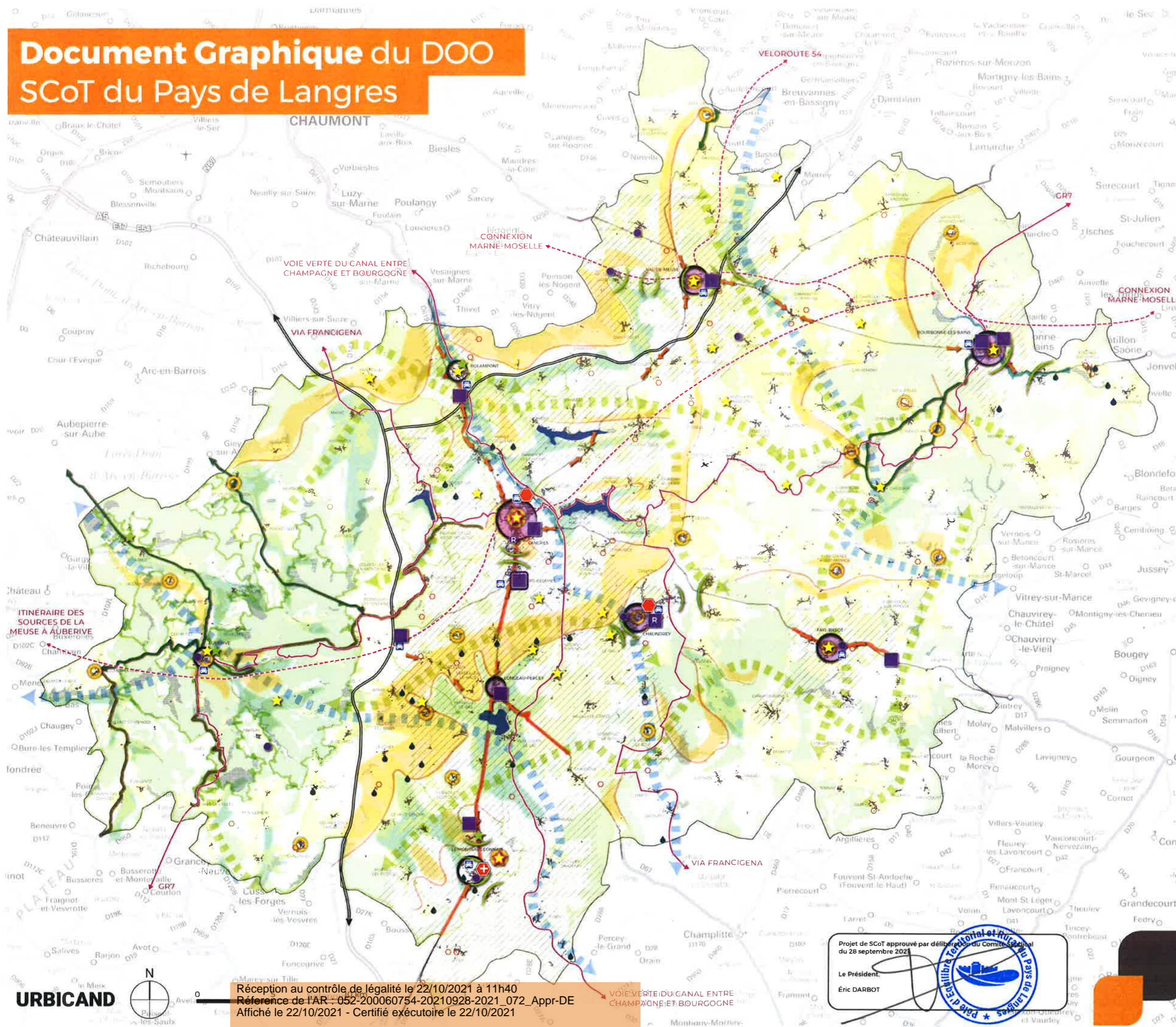


# Document Graphique du DOO SCoT du Pays de Langres



## PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

- Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages, prairies, ripisylves, patrimoine bâti et vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
- Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale, d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
- Secteur Parc National de forêts (cœur / aire optimale d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
- Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
- Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
- Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
- Tronçon routier à requalifier
- Entrées et traversées de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
- Coupure verte à maintenir

## VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

- Puit de captage à enjeu de protection prioritaire
- ICPE (agricole, industriel, carrière)
- BASOL
- Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
- Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
- Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
- Réservoir de biodiversité : milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
- Milieu aquatique ou humide

## FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Principaux sites touristiques à aménager qualitativement
- Pôle touristique potentiel du Parc National de forêts
- Lac à aménager qualitativement
- Grand itinéraire touristique à valoriser
- Grand itinéraire potentiel touristique à aménager
- Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Site économique d'échelle SCoT susceptible d'accueillir un développement de plus de 3 hectares
- Autre site économique d'échelle SCoT
- Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
- Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de vente
- Zones commerciales de Saints-Geosmes, accueillant une localisation préférentielle pour les commerces de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de vente

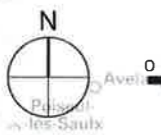
## RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logements diversifiés, services et commerces, emploi)
- Pôle gare à valoriser
- Pôle gare à créer (halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny)
- Espace de covoiturage à aménager/conforter

## LÉGENDE GÉNÉRALE

- Axe autoroutier
- Tache urbaine

URBICAND



Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40  
Référence de l'AR : 052-200060754-20210928-2021\_072\_Appr-DE  
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Projet de SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du 28 septembre 2021

Le Président,  
Éric DARBOT